



Communiqué de presse

TRW CHOISI PAR PSA COMME PARTENAIRE POUR ÉQUIPER TOUS LES VÉHICULES PEUGEOT CITROËN DE SYSTÈMES D'AIDE À LA CONDUITE À PARTIR DE 2017

Livonia (Michigan, États-Unis) – 10 février 2015 – TRW Automotive Holdings Corp. (code NYSE : TRW), annonce que PSA l'a choisi comme partenaire pour les systèmes d'aide à la conduite (DAS) dès le lancement de la prochaine génération de ses technologies de capteur de radar (AC1000) et caméra (S-Cam 3), que ce soit séparément ou dans des systèmes de fusion de données. Ces technologies seront lancées à travers les gammes de véhicules Peugeot, Citroën et DS qui démarreront en 2017. Outre la fourniture de capteurs, TRW a été nommé responsable de l'intégration globale du système et du développement fonctionnel.

Thierry Metais, Responsable Grands Comptes TRW pour PSA précise : « Nous sommes très fiers de remporter un contrat qui s'inscrit dans notre coopération de longue date avec PSA et témoigne de nos compétences avérées lorsqu'il s'agit de développement et d'innovation en matière de systèmes DAS.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec PSA afin de veiller à ce que nos technologies leur permettent de répondre aux exigences futures Euro NCAP de plus en plus strictes en matière de sécurité active. Nos capteurs AC1000 et S-Cam 3 de prochaine génération offrent de plus larges possibilités en termes de fonctionnalités et de performances, qui permettront à nos clients d'améliorer la sécurité des conducteurs,

passagers, et autres usagers de la route, et de répondre aux futures exigences relatives à la sécurité ».

Gilles Le Borgne, Directeur Recherche & Développement chez PSA ajoute : « Ce choix s'inscrit dans la suite logique du succès des lancements des systèmes TRW sur la C4 Picasso et la Peugeot 308 ».

Lancés sur les plates-formes de véhicules PSA en Europe et en Chine, les capteurs DAS de TRW permettront d'équiper les véhicules de régulateurs de vitesse adaptatifs (ACC) avec la fonctionnalité « Stop and Go », qui freine le véhicule jusqu'à l'arrêt complet et le redémarre lorsque le trafic se fluidifie. Les capteurs DAS de TRW gèrent également des fonctions d'aide au maintien dans la voie. Ces deux fonctions contribuent à améliorer la sécurité et le confort du conducteur tout en réduisant le stress et la fatigue de la conduite.

Thierry Metais ajoute : « Nous avons intégré avec succès notre génération actuelle de radar AC100 sur la Citroën C4 Picasso à l'occasion de la première vague de lancement de systèmes DAS de PSA il y a deux ans. Aujourd'hui, nous sommes sélectionnés comme partenaire pour le système DAS qui équipera toute la gamme de véhicules 2017. En qualité de fournisseur de systèmes de sécurité complets, qu'il s'agisse de développement de technologies de freinage, de direction, d'électronique ou de sécurité des occupants, TRW dispose du savoir-faire et de l'expérience nécessaires pour apporter une expertise d'intégration de systèmes pour ces plates-formes ».

TRW développe la technologie d'aide à la conduite depuis le début des années 1970. La production de son premier radar est lancée en 2002 sur la VW Phaeton et celle de sa première caméra vidéo de maintien dans la voie en 2008 sur la Lancia Delta. Depuis, TRW a monté des radars sur des véhicules tels que la Bentley Continental, la VW Passat et la Citroën C4 Picasso, et des caméras sur des véhicules comme la Nissan Qashqai, la Jeep Cherokee, la Chrysler 200, la Chevrolet Silverado, la Hyundai i40, et les utilitaires Iveco Daily.

Fin

À propos de TRW

Avec un chiffre d'affaires de 17,4 milliards de dollars en 2013, TRW Automotive se classe parmi les équipementiers automobiles leaders dans le monde. La société, dont le siège social est établi aux États-Unis, à Livonia (État du Michigan), emploie par le biais de ses filiales près de 65 000 personnes dans 24 pays. La gamme de produits de TRW Automotive comprend les systèmes intégrés de contrôle et d'aide à la conduite, les systèmes de freinage, de direction, de suspension et de sécurité des passagers (ceintures de sécurité et airbags), les calculateurs électroniques et organes moteur, les systèmes de fixation et les services et pièces de rechange en après-vente. Sauf indication contraire, toutes les références faites à « TRW Automotive », « TRW » ou à « la société » dans le présent communiqué désignent TRW Automotive Holdings Corp. et ses filiales. Retrouvez toute l'actualité de TRW Automotive en ligne, sur www.trw.com.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés qui, ne reposant pas sur des faits passés, sont dits « prospectifs » au sens du texte de loi américain Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Nous demandons aux lecteurs de ne pas accorder une trop grande confiance à ces énoncés, dont la validité se limite à la date du présent document. Tous ces énoncés prospectifs sont soumis à un grand nombre d'hypothèses, de risques et d'incertitudes qui peuvent faire différer matériellement nos résultats réels de ceux suggérés par eux, y compris ceux exposés dans notre Rapport annuel sur Formulaire 10-K pour l'exercice fiscal clos au 31 décembre 2013 (notre "Formulaire 10-K") et nos Rapports sur Formulaire 10-Q pour les trimestres fiscaux clos au 28 mars, 27 juin et 26 septembre 2014, tels que : la survenue de tout événement, toute modification ou autre circonstance susceptible de donner lieu à la résiliation du contrat de fusion ZF, susceptible d'avoir des répercussions préjudiciables non négligeables sur notre entreprise et le cours de nos actions ; l'incapacité de réaliser la fusion ZF proposée, ou de la réaliser dans les délais ou de la manière aujourd'hui prévue, ce qui pourrait avoir des répercussions préjudiciables non négligeables sur notre entreprise et le cours de nos actions ; les risques liés au fait que l'attention de la direction peut être détournée de nos activités commerciales permanentes en raison de la fusion ZF ; les effets de l'annonce de la fusion ZS proposée sur nos relations avec nos clients, fournisseurs, partenaires de joint-venture et autres, ainsi que sur notre résultat d'exploitation et nos affaires d'une façon générale ; les risques liés à la cession des soupapes de moteur, qui peut également nous porter tort ; toute diminution matérielle des ventes d'automobiles et de la production affectant négativement nos résultats ou la viabilité de notre base d'approvisionnement ; les risques associés aux opérations en dehors des États-Unis d'Amérique, y compris les incertitudes économiques et politiques de certaines régions, affectant négativement notre activité, nos résultats ou notre état financier ; l'échec de la mise en œuvre de nos efforts d'expansion actuels affectant négativement notre activité et nos résultats ; les développements liés aux enquêtes antitrust qui affectent négativement notre situation financière, nos résultats, nos flux de trésorerie ou notre réputation ; les pressions tarifaires de nos clients affectant négativement notre rentabilité ; la concurrence mondiale affectant défavorablement nos ventes, notre rentabilité ou situation financière ; toute interruption dans nos systèmes informatiques ayant des répercussions négatives sur notre activité et nos opérations ; toute interruption des approvisionnements provoquant une rupture de production pour nos clients ou nous-mêmes ; la perte de l'un de nos principaux clients ou la perte d'une partie importante de son activité nous affectant négativement matériellement ; le renforcement du dollar américain et les autres fluctuations du taux de change des devises étrangères, ayant un impact sur nos résultats ; nos passifs éventuels et les questions fiscales impliquant des pertes ou des coûts substantiels ; toute incapacité à protéger nos droits sur la propriété intellectuelle, affectant négativement notre société ou notre position concurrentielle ; les pressions inflationnistes sur les biens de consommation, affectant négativement notre rentabilité ou notre base d'approvisionnement ; les coûts ou impacts négatifs sur notre activité, notre réputation ou nos résultats liés aux réglementations gouvernementales ; les arrêts de travail et autres conflits sociaux survenus sur nos sites ou sur ceux de nos fournisseurs ou des acteurs de notre chaîne logistique, affectant négativement nos résultats d'exploitation ou notre état financier ; ainsi que les autres risques et incertitudes, indiqués sur notre formulaire 10-K et dans nos autres déclarations à la SEC (Securities and Exchange Commission). Tous les énoncés prospectifs sont expressément assortis dans leur intégralité des réserves d'usage. Nous ne sommes pas tenus de publier les éventuelles révisions apportées à ces énoncés prospectifs.